

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 05 juillet à 18H30, le Conseil municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Gaston CHASSAIN, Maire.  
 Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil municipal : 29 juin 2022

### Étaient présents :

Gaston CHASSAIN, Gilbert ROUSSEAU, Marylène VERDEME, Jean-Marie MIGNOT, Martine LEPETIT, Alain GERBAUD, Jean-François BATIER, Danièle BARRIERE, Pascal DUGEAY, Claudette COULAUD, Christian REYNAUD, Eric GOUVIER, Blanche ROUX, Magali BOISSONNEAU, Frédérique GRANET, Laure ROUBERTIE, Dimitri NIOSSOBANTOU, Céline DUPUY-LEGRAND, Chantal BOUTHINAUD, Pascal BUSSIERE, Julien MORIN, Delphine GABOUTY, Bénédicte MARCOUL-SOULIE

### Étaient absents représentés :

Laurent LAFAYE à Martine LEPETIT  
 Catherine GOUDOUD à Gilbert ROUSSEAU  
 Nicolas BALOT à Gaston CHASSAIN  
 Marie-Claude BODEN à Alain GERBAUD  
 Jean-Jacques MORLAY à Christian REYNAUD  
 Marie-José ROBERT à Jean-Marie MIGNOT

### Étaient absents excusés :

Laurent LAFAYE, Catherine GOUDOUD, Nicolas BALOT, Marie-Claude BODEN, Jean-Jacques MORLAY, Marie-José ROBERT

Secrétaire de séance : Madame Magali BOISSONNEAU

N°2022/D/055- Objet : **Trophée des sports Pierre Lepetit 2022**

Monsieur Alain Gerbaud rappelle aux membres du Conseil municipal que la collectivité récompense traditionnellement les associations sportives dans le cadre de la manifestation du trophée des sports Pierre Lepetit ;

Dans ce cadre, le jury attribue des récompenses variées dans plusieurs catégories.  
 En sus de récompenses matérielles, le jury souhaite accorder aux associations des subventions complémentaires comme suit :

➔ Feytiat Basket 87	1er prix	700,00 €
➔ CSF foot	2e prix	500,00 €
➔ FCL Badminton	3e prix	350,00 €
➔ FCL gym	4e prix	250,00 €
➔ FCL course à pied	5e prix	150,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'accorder ces subventions telles que présentées dans la délibération ;
- de donner au Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.**

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme  
En mairie le 05 juillet

Le Maire,

Gaston CHASSAIN.

